

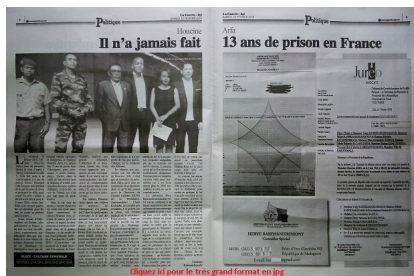


Photo d'archives personnelles : Houcine Arfa (à l'extrême-droite)



Cet article a également été publié dans "La Gazette de la Grande île" du samedi 10 février 2018, en double page (8 et 9)

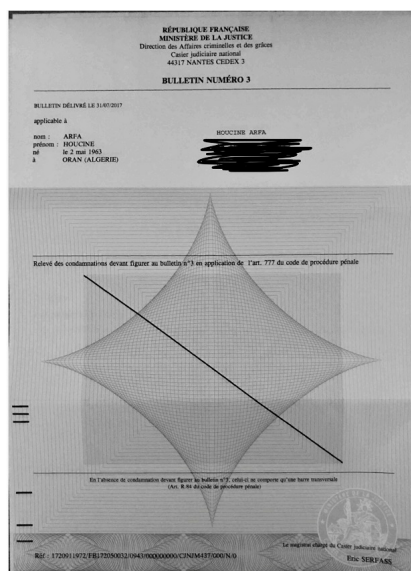
Le vendredi 9 février 2018, l'affaire Houcine Arfa a donc été présentée devant la cour d'appel à Anosy, Antananarivo, salle 5. Cela fait suite à sa condamnation à 3 ans de prison ferme. Pourquoi cette brusque précipitation de la part du pouvoir Hvm et pourquoi un délai aussi court? En effet, l'affaire a été renvoyée ferme pour le 9 mars 2018, même lieu. Mais voici de quoi patienter, en attendant, pour les uns, de sauter au plafond pour d'autres...



Notre réseau d'informateurs en Europe, plus précisément en France, a, en tout cas bien travaillé. Ainsi, contrairement aux allégations plus que gratuites et à sens unique de certains dirigeants actuels de la république de Madagascar ainsi que de certains médias étrangers et malgaches, le Français Houcine Arfa n'a jamais fait 13 ans de prison dans l'Hexagone, pour «*brutage et autres kidnapping*»

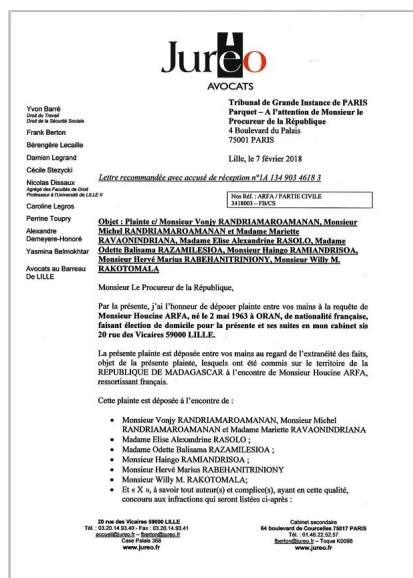
. Certes, dans le cadre de son service sous le drapeau, il a subi «*une rétention de corps*»

(prison militaire), c'est-à-dire au sein de l'armée qui n'est pas faite pour les pieds tendres.



[CLIQUEZ ICI](#)

Mais la vie sous les armes, c'est une chose et la vie civile une toute autre. Ainsi concernant le citoyen Houcine Arfa, ci-contre la preuve qu'il est «*clean*» en regard du droit commun et même du droit pénal -donc de la justice française-: le fac-similé de son casier judiciaire, bulletin n°3 en date du 31 juillet 2017. C'est-à-dire au moment où il était incarcéré à la maison de force Tsiafahy, réservé aux grands criminels. L'obtention de ce document émane des fruits d'une approche très... proche de nos correspondants. Il est inscrit sur ce casier judiciaire: «*En l'absence de condamnation, devant figurer dans le bulletin n°3, celui-ci ne comporte qu'une barre transversale*»



Par ailleurs, Houcine Arfa, depuis son «*départ en urgence*» de Madagascar, n'a jamais fait l'objet de quelconques recherches de la part des autorités françaises et il est libre de tout mouvement depuis son retour en France. De ce fait, le 7 février 2018, il a décidé de porter plainte contre les personnes citées sur le fac-similé publié ici également. Pour ne pas entraver le cours de l'instruction, les motifs de cette plainte, les «*infractions*» comme il est écrit, resteront, pour le moment, dans le secret de l'instruction. Ancien militaire cependant, il n'a pas perdu de vue que, parfois, l'attaque est la meilleure des défenses.



Photo d'archives perso

HERVE RABEHANITRINIONY - (261) 3 07 1 77 - Palais d'Etat d'Iavoloha 102 République de Madagascar



REPOBLIKAN'I MADAGASKARA
Fivavaha - Tiarantantara - Fandraharaha

HERVE RABEHANITRINIONY
Conseiller Special

MOB: (261) 3 07 1 77 Palais d'Etat d'Iavoloha 102
(261) 3 09 5 17 République de Madagascar

E-mail: herve.r@madagascar.gov.mg

HERVE RABEHANITRINIONY - (261) 3 07 1 77 - Palais d'Etat d'Iavoloha 102 République de Madagascar